

Equivalences horaires sur les activités hors catalogue de l'ED et du collège doctoral

ATTENTION : PLAFOND 30h pour les activités non-obligatoires

Tout module de formation en lien avec la thèse suivi hors catalogue de l'ED et du collège doctoral est validé en heures de formations effectivement suivies dans une limite de 30 heures (Attestation indispensable)

Activités	Eq h	Commentaires
Participation à l'organisation et au déroulement de la JRD	10h sur 3 ans (non sécable)	Sur justification d'activités (Sur justification ED CST et Collège doctoral)
Gestion des Séminaires Laboratoire	10h sur 3 ans (non sécable)	Implication durable Sur justification du laboratoire
Organisation conférence	10h sur 3 ans (non sécable)	Sur justification du laboratoire
Mandat établissement : conseils centraux, collège doctoral, ED	20h sur la durée du mandat (non sécable)	Sur justificatif établissement d'un mandat complet réalisé
Mandat laboratoire : conseil de laboratoire	10h sur la durée du mandat (non sécable)	Sur justificatif du laboratoire d'un mandat complet réalisé
Implication active dans une société savante	10h sur 3 ans (non sécable)	Autre que simple membre (rapport d'activité) Sur justificatif
Communication dans une conférence scientifique	10h sur 3 ans (non sécable)	Sous condition de présentation Sur justificatif